
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Chien esquimau américain

Taille : De très petite à moyenne.

Couleur de la robe : Blanc.

Marques de couleur : Marques de crème à biscuit.

Texture et longueur du poil : Poil double; collerette autour du cou.

Corps : Légèrement plus long que haut.

Forme et position des oreilles : Triangulaires, extrémités arrondies, droites; attachées haut.

Forme et port de la queue : Plantée modérément haut, portée librement sur le dos.

Pieds : Ovaux, compacts.

Variabilité génétique observable : Pigmentation noire.